

CONSEILS LÉGAUX

Ni héros/heroines, ni martyres...

Ce texte a pour but de poser les conditions de base d'une situation de répression. Cela vous permettra d'évaluer les risques individuels et collectifs qu'impliquent vos choix d'action. Il n'a pas pour but de vous dissuader d'agir mais de vous aider à évaluer vos limites, à prévenir les situations répressives et à respecter les choix de ceux/celles qui vous entourent.

Quel que soit la sympathie que vous expriment les flics, RG ou autres), n'oubliez pas qu'ils sont là avant tout pour faire leur boulot de flic. Les postures de "médiateur" ou d'informateur qu'ils peuvent prendre font partie de leurs stratégies de glanage des informations.

Utile à prévoir pour partir en manif/action...

* Il est possible de vous masquer en cas d'épisode agité (ce n'est pas interdit en France). Si vous portez des signes trahissant votre participation à une action, essayez de vous en défaire rapidement quand vous vous dispersez, pour n'être pas interpelléE de manière isolée (les signalements sont souvent assez grossiers et fondés sur des éléments très visibles comme la couleur des vêtements ou des sacs, la coiffure, pancartes ou banderoles, traces de peinture...).

* Mettez plutôt des sacs près du corps, rentrez les capuches, sinon c'est plus facile d'être chopéE par les flics... Les baudriers ne sont pas utiles en manif, à part pour vous faire repérer, vous empêcher de courir correctement... et vous faire passer pour des cow-boys.

* Sachez que si vous êtes arrêtéEs en possession d'armes, (couteau suisse, canette, caillasse, outils et mousquetons) ou de drogues, cela peut constituer un motif d'inculpation en soi. Préférer les bouteilles en plastique plutôt qu'en verre.

* Il est préférable d'avoir une pièce d'identité sur soi (carte d'identité, passeport ou permis de conduire), ça peut éviter d'être embarquéE au poste. En revanche, évitez absolument d'emmener des listes de contact, un carnet d'adresses, qui pourraient alimenter le fichage policier.

* Si il existe, notez sur votre bras le nom et le numéro de téléphone de l'avocat qui est en contact avec les manifestantEs, pour pouvoir l'appeler en cas de garde-à-vue.

Pendant la manif/action...

* Soyez solidaires : il est possible d'empêcher une interpellation en se groupant nombreux/ses autour de la personne attrapée par des flics et en s'agrippant à elle jusqu'à ce qu'ils la lâche.

* Aidez ceux et celles qui seraient blesséEs ou gênéEs dans leurs déplacements, par exemple aveugléEs par les lacrymos à s'éloigner des endroits sensibles.

* Dans l'ensemble de la manif/action et particulièrement en cas de charges policières, ne cédez pas à la panique, restez groupéEs et actifs/ves, évitez de vous jeter dans une souricière (cas où toutes les issues sont bouchées).

* Ne cédez pas à la provocation des insultes proférées par les flics qui ont pour but de vous coincer pour outrage

* Essayer de ne pas partir seul/E d'une manif/action, sinon voyez avec d'autres personnes pour ne pas rester isolé/E, ne laissez pas de camarades isolés quand vous partez: comptez vous, sachez avec qui vous êtes partiEs, essayez de vérifier que vous n'avez perdu personne en route.

* Méfiez-vous des caméras et des appareils photos dont les images peuvent, si elles tombent aux mains des flics, servir de preuves contre vous.

* Ne racontez pas vos exploits ou ceux des autres à la cantonade, même après la manifestation, il y a encore des risques d'interpellations aux alentours ou dans les transports après la dispersion.

Si vous êtes interpellé-E

* Dès les premiers contacts avec les flics, dites que vous n'avez rien à déclarer. Vous n'êtes pas à l'école: on ne peut pas vous reprocher de garder le silence. Dans de nombreux cas, les seuls preuves qu'ont les flics sont vos propres aveux. Continuez ainsi pendant tout le temps où vous êtes au commissariat (sauf pour l'état civil; détail ci-dessous). ESSAYER DE NE RIEN SIGNEZ. Si jamais vous cédez aux pressions, assurez-vous qu'il n'y est plus d'espaces vides (barrez-les d'un grand trait) sur les documents que vous seriez amenéE à signer. Les flics pourraient rajouter des informations fausses après votre libération.

* Contrôlez-vous et attendez stoïquement la suite des événements. Ne répondez qu'au petit état civil (nom, prénom, adresse, profession, date et lieux de naissance).

* Après 4 heures, il ne s'agit plus d'un contrôle d'identité mais d'une garde-à-vue qui peut durer jusqu'à 24h, 48h si elle est renouvelée (voire 72h ou 96h, ce qui est beaucoup plus rare). La garde à vue débouchera éventuellement (pas automatiquement) sur une comparution immédiate (votre jugement), qu'il vaut mieux éviter en la refusant (afin de mieux préparer votre défense).

* Vous avez le droit de faire passer un coup de fil (il vaut mieux prévenir quelqu'unE qui peut faire suivre des informations/document sur vous à votre avocat et/ou vous trouver un avocat). Demandez tout de suite à voir unE avocatE (vous devez pouvoir le voir après la 1ère heure de garde à vue, c'est-à-dire au plus tard au bout de la 5ème heure au commissariat). Si vous passez en comparution immédiate, refusez d'être jugéE tout de suite pour avoir le temps de préparer votre défense.

* Demandez systématiquement à voir unE médecin (comme pour l'avocat, vous y avez droit à partir de la première heure de garde-à-vue) pour faire constater vos éventuelles fragilités (diabète, asthme, apoplexie...) et exiger des soins en conséquence. Il est également important de faire constater son état physique dès l'entrée au commissariat : constat des coups reçus et/ou prévention des bavures.

* Si vous constatez un non respect de la loi par les flics, vous avez deux options : vous pouvez affirmer vos droits pour les freiner (ça marche assez souvent) ou ne pas relever leurs erreurs, si vous ne vous sentez pas en danger: ça pourrait servir à annuler la procédure qui vous concerne.

A l'extérieur... si vous êtes libre ou libéréE

* Si vous assistez à une arrestation, rapportez-le à l'avocat ou au groupe de support légal. Soyez précis (nombres d'arrêtés, leurs noms si possible, heure, lieu et conditions de l'arrestation) et évitez de faire circuler des infos peu sûres. Précisez si vous avez vous-même assisté à la scène ou si on vous l'a rapportée.

* Quand vous êtes libéréEs prenez le temps de noter dans le détail ce qui s'est passé et ce que vous avez pu déclaré, afin que l'on puisse jouer sur les éventuelles erreurs des flics dans le cadre d'un procès, et que vous ne vous contredisiez pas si vous êtes de nouveau entenduE. Si vous avez été arrêtéEs à plusieurs, retrouvez-vous pour vous assurer de la concordance de vos témoignages futurs, et essayez d'en parler tous ensemble avec un avocat ou autre personne pouvant vous apporter un regard juridique.

* Dans la joie de votre libération ou de celles de vos amiEs, n'oubliez pas de prévenir que vous êtes sorti, et si il reste des personnes en garde-à-vue.

MINEURS

MINEURS, vous pouvez fournir une "décharge légale" de vos parents sur une personne majeure qui participe à la manif/action ou est facilement joignable dans la région. Cette décharge légale doit prendre la forme suivante :

"je confie la garde de mon enfant de façon temporaire à..." avec une photocopie de la carte d'identité des parents.

Cette démarche est importante pour les mineurs, en cas de difficultés juridiques (garde-à-vue à partir de 13 ans) , mais aussi médicales, si vous ne voulez pas que vos parents et tuteurs légaux ne voyagent à travers la France et/ou l'Europe pour venir vous chercher...

ETRANGER-E-S

ETRANGER-E-S: il peut être utile, pour éviter une expulsion ou un maintien en prison (détention préventive) de pouvoir fournir un justificatif de domicile pour vous ou pour "héberger des amiEs" (facture edf ou autre, à préparer à l'avance). Même si vous n'avez pas de passeport français, vos droits sont les mêmes ; et vous avez le droit de demander un traducteur/traductrice pour votre déposition et/ou jugement.

*Si vous êtes étrangerE sans papiers, évitez d'être isoléE ou impliquéE dans des moments trop agités. De manière générale, essayez d'être entouréE.

Conseils médicaux lors d'une manifestation ou une action

* Rester solidaires entre manifestantE-s. Ne laissez jamais seule une personne en difficulté. Si cette personne est à terre, formez un cercle de protection autour d'elle.

* En cas d'immobilisation sur le sol, couvrez la

personne.

* Sauf en cas de grand danger, ne déplacez pas une personne qui a subi des traumatismes à la tête ou au dos.

* Demandez autour de vous si des personnes ont des connaissances en secourisme et dans le pire des cas, appelez le 15 (SAMU), ou le 18 (pompiers), ou le 112 (depuis les téléphones portables) en précisant que vous appelez pour une raison médicale.

* Restez avec la personne jusqu'à l'arrivée des secours. Parlez lui, écoutez-la et rassurez-la. Ne paniquez pas, votre angoisse augmenterait la sienne.

Se protéger contre les gaz

* Bien se laver avec du savon végétal: les produits chimiques affectent moins la peau propre. N'utiliser ni maquillage, ni crèmes à base d'huile végétale ou minérale en pensant que votre peau sera protégée, l'effet serait inverse !

* Recouvrir le plus possible la peau et les cheveux pour éviter l'exposition au gaz, et autant que possible avec des vêtements imperméables. Vous pouvez utiliser un foulard mouillé dans du vinaigre de cidre ou du jus de citron pour vous recouvrir le nez et la bouche et diminuer ainsi l'effet des gaz.

* Protégez vos yeux. Utilisez des lunettes protectrices qui ne laissent pas passer l'air (comme des lunettes de plongée par exemple). Autant que possible ne portez pas de lentilles de contacts, les produits chimiques pourraient se trouver coincés et endommager vos yeux.

* Conserver une bouteille d'eau et/ou des dosettes de sérum physiologique dans un sac plastique imperméable au gaz.

En cas d'exposition aux gaz

* Restez calmes, ne paniquez pas. Vous êtes solides. Les effets du gaz lacrymogène peuvent durer de quelques minutes à une heure environ. Les gaz peuvent causer des troubles respiratoires qui cessent assez rapidement.

* Ne touchez pas votre visage et ne vous frottez pas les yeux. Dirigez-vous vers un endroit où il y a de l'air pur, ouvrez les yeux, allongez les bras, respirez lentement et profondément. Mouchez-vous et crachez les produits chimiques.

* Rincez les yeux et la gorge avec de l'eau ou du sérum physiologique. Ceci fera passer la douleur. Pour un rinçage des yeux efficace, penchez votre tête ou celle de la personne atteinte vers l'arrière et légèrement de côté. Prenez une bouteille d'eau ou une dosette de sérum physiologique dans une main, et à l'aide de votre main libre, ouvrez doucement mais fermement la paupière située du même côté que vous avez penché la tête (si la tête est penchée vers la droite, ouvrez la paupière droite). Pressez votre pouce au-dessus de l'os sourcilier. Placez le goulot de la bouteille à quelques centimètres de l'œil que vous soignez, et rapidement, envoyez un jet d'eau dans l'oeil. Dirigez le jet du coin interne de l'oeil vers le coin externe. Le jet d'eau doit être important, le but est d'enlever les agents contaminants, non pas de les diluer. Si vous vous contentez d'hydrater l'oeil la douleur pourrait s'accroître. Répétez la même procédure sur l'autre oeil.